



FICHE PROGRAMME

CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

> Lieu de la formation :

UFA Abbé de l'Épée
254, Rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Programme de formation - Mise à jour du 02/04/2026

Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité «jardinier paysagiste» du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO 9 juillet 2015)

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF : 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) : 21046 : travaux paysagers

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

> PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Après étude du dossier scolaire (lettre de motivation et CV). Niveau CFG minimum.
- Formation ouverte aux jeunes de 16 à 29 ans (ou sans limite d'âge si notification MDPH avec RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé).
- Contrat d'apprentissage avec une entreprise extérieure obligatoire.

> OBJECTIFS

Résumé du métier

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Fonctions et activités exercées

1- Organisation du travail

1.1- Participe à la préparation des chantiers

1.1.1- Prend connaissance du planning des chantiers et des consignes, au besoin les fait expliciter

1.1.2- S'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Évaluation des

Risques

1.1.3- Repère les végétaux à charger

1.1.4- Prépare et vérifie l'état des matériels, installations, produits et équipements de protection individuelle et collective nécessaires à l'exercice de ses activités

1.1.5- Effectue le chargement du camion et/ou de la remorque

1.1.6- Peut participer à la réception de différentes commandes nécessaires aux chantiers

1.2- Organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas

1.2.1- Situe son intervention au regard du plan

1.2.2- Participe à la définition de la zone à mettre en sécurité

1.2.3- Participe à la mise en sécurité du chantier

1.2.4- Lit un plan d'exécution simple

1.2.5- Ajuste son activité en fonction des aléas

1.3- Assure le repliement de chantier

1.3.1- Assure le tri et l'enlèvement des déchets de chantier

1.3.2- Assure la remise en état de la zone d'intervention

2- Réalisation de travaux d'aménagement

2.1- Réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution

2.1.1- Réalise des implantations à l'aide d'outils topographiques courants

2.1.2- Réalise des travaux de terrassement en vue d'im-

UFA Abbé de l'Épée

254, Rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Zaklina STOJANOVIC (coordinatrice alternance)

E-mail : ufa@injs-paris.fr ou zstojanovic@injs-paris.fr

FONDATION
APPRENTIS D'AUTEUIL

planter une voie de circulation, un muret,...

- 2.1.3- Réalise des travaux de construction paysagère
- 2.1.4- Installe des menuiseries/charpentes paysagères et des mobiliers de jardin
- 2.1.5- Participe à l'installation de systèmes d'arrosage
- 2.1.6- Pose des clôtures et des protections d'arbres
- 2.1.7- Participe à l'installation de réseaux divers
- 2.1.8- Repère et identifie les anomalies et dysfonctionnements
- 2.1.9- Peut contribuer à la mise en oeuvre d'autres installations et/ou d'ouvrages inertes
- 2.1.10- Peut réaliser des travaux d'aménagement en espaces naturels
- 2.2- Réalise des travaux de plantation de végétaux
 - 2.2.1- Prépare les végétaux avant plantation
 - 2.2.2- Effectue les travaux de préparation du sol ou du substrat préalable à la plantation
 - 2.2.3- Réalise la plantation de divers types de végétaux
 - 2.2.4- Procède à l'arrosage et à d'autres travaux liés à la plantation
 - 2.2.5 - Met en place un paillage ou un mulching en utilisant différents matériaux à cet effet
 - 2.2.6- Peut participer à l'implantation de jardins urbains
- 2.3- Réalise des travaux de semis et d'engazonnement
 - 2.3.1- Réalise un engazonnement par semis
 - 2.3.2- Pose un gazon de placage
 - 2.3.3- Peut réaliser un engazonnement selon d'autres procédés
 - 2.3.4- Réalise des semis
- 3- Réalisation de travaux d'entretien
 - 3.1- Entretien des espaces paysagers et naturels
 - 3.1.1- Identifie les végétaux de son espace d'intervention, y compris la végétation sauvage protégée et les espèces invasives
 - 3.1.2- Réalise l'amélioration du sol par amendements organique ou minéral, décompactage, recyclage de la matière organique sur site, ...
 - 3.1.3- Tond les pelouses, prairies et gazons et entretient des bordures de pelouses
 - 3.1.4- Réalise le fauchage manuel et mécanisé
 - 3.1.5- Débroussaille manuellement et à l'aide de débroussailleuse de tout type
 - 3.1.6- Réalise des travaux de taille d'arbres, d'arbustes et de haies
 - 3.1.7- Pose des tuteurs et des haubans
 - 3.1.8- Alimente les plantes en eau
 - 3.1.9- Réalise la fertilisation organique et/ou minérale
 - 3.1.10- Désherbe manuellement, mécaniquement ou par procédé thermique ou chimique
 - 3.1.11- Applique un traitement phytopharmaceutique
 - 3.1.12- Met en oeuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques
 - 3.1.13- Met en oeuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée
 - 3.1.14- Évacue et procède au broyage des branches coupées
 - 3.1.15- Réalise des opérations de recyclage de déchets et de compostage
 - 3.1.16- Peut réaliser d'autres travaux d'entretien : arrachage d'arbres ou arbustes, faucardage, entretien de cultures légumières et de vergers en jardin partagé, ...
 - 3.1.17- Peut utiliser des outils télécommandés
 - 3.1.18- Peut assister un spécialiste au suivi d'un troupeau d'herbivores utilisé pour l'entretien d'un espace
 - 3.2- Assure l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures
 - 3.2.1- Entretien et règle les installations d'arrosage

- 3.2.2 - Entretien des installations et infrastructures
- 3.2.3- Assure des travaux de propreté
- 3.2.4- Réalise des travaux sur les accotements et fossés
- 3.2.5- Effectue des réparations simples sur des matériaux en bois et en fer
- 3.3- Peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels
- 4- Entretien du matériel et d'équipements
 - 4.1- Règle le matériel et ajuste les réglages en cours de travail
 - 4.2 - Assure l'entretien courant des matériels
 - 4.3- Assure les petites réparations sur le matériel
 - 4.4- Assure l'entretien des protections individuelles et collectives
 - 4.5- Assure le nettoyage et le rangement des outils et matériels
- 5- Communication en situation professionnelle
 - 5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet
 - 5.2- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées
 - 5.3- Alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie
 - 5.4- Alerte les secours en cas d'accident
 - 5.5- Fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa
 - 5.6- Informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise
 - 5.7- Participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure
 - 5.8- Peut collecter des informations et/ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages
 - 5.9- Peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers
 - 5.10- Peut participer à des réunions de chantier
 - 5.11- Peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes (stagiaires, apprentis et nouveaux salariés)

> MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Démarche

Notre démarche privilégie une pédagogie et un suivi individualisés. La pédagogie de la réussite incite l'apprenant à être acteur de sa formation. Elle prend en compte le rapport à l'apprentissage et au savoir de tous et s'appuie sur l'expérience, les acquis antérieurs de chacun. Le groupe est utilisé comme un moteur, qui aide chaque apprenant à préciser sa place de membre.

La motivation est un puissant levier de la réussite. Pour soutenir l'effort dans le processus d'apprentissage et favoriser l'investissement de l'apprenant dans la formation, les modalités pédagogiques proposées doivent être variées pour favoriser le plaisir d'apprendre.

En fonction des objets de travail, des objectifs pédagogiques, des besoins des apprenants et de leur profil, nous proposons d'alterner les situations d'apprentissage :

- des activités complexes basées sur des situations problèmes,
- des apports théoriques,
- un enseignement explicite,
- l'observation des pratiques,
- des mises en situation professionnelle,
- l'apprentissage par la réalisation d'un projet,
- l'entraînement et l'automatisation.

Supports pédagogiques

Les supports de cours sont fournis aux apprenants sous format papier et/ou numérique :

- documents authentiques (articles, extraits de livre, de rapport, d'étude, modes d'emploi, notices techniques...),
- extraits de manuels scolaires (cours, exercices),
- dossiers conçus par les formateurs,
- espaces numériques partagés (serveur de fichiers, logiciels, imprimantes multifonctions...), accès Internet (utilisation pédagogique des stockages cloud, réseaux sociaux, applications éducatives...),
- apport théorique visuel et contenus interactifs via Vidéo projecteur interactif, qui facilitent la co-construction des savoirs en collectif,
- livret de Liaison Pédagogique contenant des check-lists d'objectifs et de compétences à travailler, des fiches d'évaluation en centre et en entreprise, des comptes-rendus de rencontres pédagogiques en entreprise.

Coordination de la formation en entreprise et au centre de formation

Nous organisons des séances de régulation pour :

- identifier des objectifs d'apprentissage concertés entre formateur et apprenant,
- cibler des entreprises en fonction de ces objectifs,
- élaborer un argumentaire afin de démarcher les entreprises,
- faciliter la négociation des objectifs qui doivent être en adéquation avec les impératifs/contraintes de production de l'entreprise d'accueil.

Concrètement, les objectifs de l'alternance en entreprise, sont travaillés au centre avant chaque départ en entreprise. Ils sont contractualisés sur un document appelé « Livret d'Apprentissage CFA / Entreprise ».

De nouveaux temps de régulation sont ensuite animés pour évaluer l'activité réalisée en entreprise, en lien avec le référentiel diplôme.

Évaluation en cours de formation

Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés en continu, pour que chaque apprenant puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.

Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage.

Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un Livret de Liaison Pédagogique ou un Livret d'accompagnement :

évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.

Ce Livret, utilisé par le formateur et le tuteur en entreprise, atteste la validation des acquis.

Locaux

Tous les lieux de formation disposent de bureaux de formateurs/salle pour entretien individuel, de salles de cours et d'ateliers pédagogiques en lien avec les métiers des diplômes proposés et pourvus des équipements nécessaires et conformes aux référentiels. Un local technique stocke du matériel et consommables dont un inventaire et un approvisionnement sont effectués régulièrement.

Nous mettons à disposition, sur chacun des sites, les matériels nécessaires au bon déroulement de la formation : ordinateurs avec connexion internet, vidéo projecteur, caméra numérique, photocopieurs, documentations et logiciels spécifiques...

Reste à la charge de l'apprenant le petit matériel de base et de prise de notes (feuilles, classeur, stylos, calculatrice...).

Un jardin pédagogique avec plateau technique : serre, roseraie, jardins à la française, terrain d'entraînement couvert, matériel de motoculture, atelier équipé.

> MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le centre de formation facilite l'inscription des apprenants aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.

Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et de CCF. La présence du candidat à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

Le ministère de l'agriculture délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification. Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Épreuve E1				
Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2				
Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1-S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie



Épreuve E3

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	E4		6	MP4
CP4.1 - Entretien la végétation	E4.1	EPT	4	STP*
CP4.2 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères	E4.2	CCF	2	

Épreuve E5

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	E5		4	MP3
CP5.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	E5.1	CCF	2	STP*
CP5.2 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères	E5.2	CCF	2	

Épreuve E6

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	E6		2	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements	E6.1	CCF	1	STE
CP6.2 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux		2	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	CCF	2	STP*

Epreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	Module
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française			
Pratiques physiques et sportives	CCF	2	Points > 10
Pratiques sociales et culturelles			

* Sciences et techniques professionnelles. Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques des aménagements de l'espace et les sciences et techniques des équipements.

> PROGRAMME DE FORMATION

	Année 1	Année 2	Volume horaire global
En centre de formation	560*1 h	560*1 h	1120 h
<ul style="list-style-type: none"> • Français • Sciences Economiques, sociales et de Gestion • Mathématiques - sciences physiques et chimiques • Biologie/Écologie • Langue vivante 1 : anglais • Langue des signes française • Éducation socio-culturelle • Technologie informatique et multimédia • Histoire-Géographie • Sciences et technique de l'aménagement • Sciences et technique des équipements <p><i>*1 incluant 2h30 de travail personnel par semaine</i></p>			
En Entreprise	1057 h	1057 h	2114 h
<p>72*2 semaines rythme d'alternance à définir selon la durée du contrat de travail.</p> <p><i>Les périodes en entreprise sont obligatoires pour l'obtention du diplôme (Article D.337-54 du Code de l'éducation).</i></p> <p><i>Calcul sur la base de la durée légale annuelle de travail, soit 1607 h</i></p> <p><i>*2incluant les semaines de congés payés</i></p>			
	1617 h	1617 h	3234 h

> ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Début et fin de formation

Les périodes de formation sont liées aux périodes de validation du diplôme.
Les dates de début et de fin sont définies dans la convention de formation.

Durée

La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans une convention. La durée de formation est de 1120 h en centre et 2170 h en entreprise sur 2 ans.

Horaires de la formation en centre

Voir annexe emploi du temps

Horaires de la formation en milieu professionnel

En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil (35h)

> COÛT DE LA FORMATION

- Aucun coût pédagogique pour l'apprenti
- Pour les employeurs privés : coût pédagogique pris en charge par l'OPCO de rattachement - nous contacter pour plus de précisions
- Pour les employeurs publics - nous contacter
- Les frais d'hébergement et/ou de restauration sont à la charge de l'apprenti : nous consulter pour en savoir plus.

> DÉBOUCHÉ ET POURSUITE D'ÉTUDE

Bac professionnel Aménagements paysagers en 2 ans ou un BP Aménagements Paysagers en 2 ans

Ou réaliser un autre CAP dans le domaine agricole : CAPA Métiers de l'agriculture "production horticole" ou "productions agricoles / Utilisation des matériels ».

> MODALITÉS D'ACCÈS : COMMENT S'INSCRIRE ?

Nous contacter directement au : 01 53 73 14 33 ou 36 – secretel2@injs-paris.fr

L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation par le Chef de service Formation et insertion professionnelle et l'examen du dossier (bulletins, lettre de motivation).

> DÉLAIS D'ACCÈS

L'établissement établira dans un délai de 8 jours après la commission d'admission, la confirmation de l'inscription. Cette dernière se réalisera par un envoi de mail au jeune ou aux représentants légaux.

> DONNÉES STATISTIQUES ANNUELLES

Taux d'obtention du diplôme : 2023/2025 : 100 %

Taux d'interruption en cours de formation : 50 %

Taux de poursuite d'études : 0 %

Taux d'insertion professionnelle : 100 %